



## **MARCHÉ UNIQUE DU TRANSPORT AÉRIEN EN AFRIQUE**

-----

**RÉUNION DES ANSP DE L'AFRIQUE  
LOMÉ, TOGO, 28 MARS–01 AVRIL 2022**

**Point 5 de l'Ordre du Jour: MUTAA**

**PRESENTE PAR:  
COL. LATTA DOKISIME GNAMA, DG ANAC**



# SOMMAIRE

- 1) Création du MUTAA
- 2) Objectifs du MUTAA
- 3) Avantages du MUTAA
- 4) Digramme d'adhésion
- 5) Conclusions et Actions futures



# 1. Création du MUTAA

- La décision de Yamoussoukro sur la libéralisation de l'accès au marché du transport aérien en Afrique a été adoptée le 14 novembre 1999 par les Ministres Africains chargés du transport est entrée en vigueur en 2000 à la suite de son approbation par les chefs d'Etats et de gouvernements de l'union Africaine.



# 1. Création du MUTAA (suite)

- Lors de la 24ème session ordinaire de la conférence de l'Union Africaine tenue du 30 au 31 janvier 2015 à Addis-Abeba, Ethiopie, le marché Unique du transport Aérien Africain (MUTAA) a été érigé au rang de l'agenda 2063 de l'UA;
- Le MUTAA a été officiellement lancé le 29 janvier 2018 lors de la 30ème sommet Ordinaire de l'Union Africaine, tenue à Addis-Abeba, Ethiopie;
- Le Président de la République Togolaise a été désigné Champion par ses Pairs pour la mise en place et l'implémentation du MUTAA;
- Le Marché unique du transport aérien en Afrique (MUTAA) compte actuellement 35 Etats membres.



## 2. Objectifs du MUTAA

- Libéraliser graduellement et progressivement des services de transport aérien réguliers et non réguliers intra africains (article 2);
- Octroyer des droits de trafic et spécialement ceux de la 5ème liberté de l'air (article 3);
- Réglementer des tarifs (article 4);
- Accroître la capacité des aéronefs des compagnies aériennes africaines (article 5);
- Désigner des instruments d'exploitation (article 6);
- Développement et exploitation des vols CARGO .



## 3. Avantages du MUTAA

- La connectivité entre les Etats et les régions;
- La réalisation des économies d'échelles d'environ 500 millions de dollars en tarifs passagers;
- La réduction des coûts d'exploitation pour les compagnies aériennes;
- La protection de l'environnement (réduction du CO2);
- L'accroissement du PIB de 1,3 milliard de dollars;
- La création de plus de 300 000 emplois;
- La libre concurrence;
- Le développement du tourisme;
- Le développement économique des Etats.



## 3. Avantages du MUTAA (suite)

- Ouverture de nouvelles liaisons commerciales;
- Libre circulation des personnes et des biens;
- Plus de confort et plus de choix des compagnies par les clients;
- Réduction considérable des temps de vols des trajets;
- Amélioration des services directs de 75%;
- Création de nouvelles opportunités d'affaires;
- Etablissement des liens culturels.

## 5. Diagramme d'adhésion au MUTAA (Pays membres)

1. Afrique du Sud	10. Egypte
2. Bénin	11. Ethiopie
3. Botswana	12. Eswatini
4. Burkina Faso	13. Gabon
5. Cabo Verde	14. Gambie
6. Cameroun	15. Ghana
7. Centrafrique	16. Guinée
8. Congo	17. Kenya
9. Côte d'Ivoire	18. Lesotho



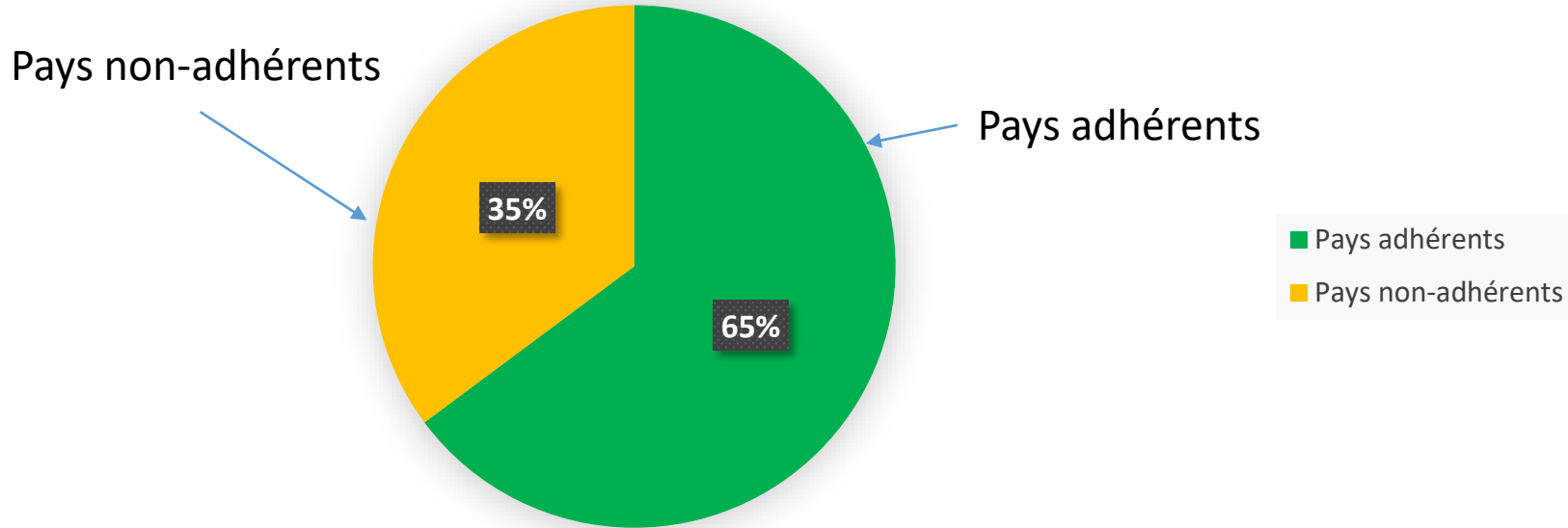
19. Libéria	29. Maroc
20. Mali	30. RDC
21. Mozambique	31. Guinée Equatoriale
22. Niger	32. Guinée Bissau
23. Nigeria	33. Sénégal
25. Sierra Leone	34. Zambie
	35. Namibie
26. Tchad	
27. Togo	
28. Zimbabwe	





## 5. Diagramme d'adhésion au MUTAA (Pays membres)

Diagramme des pays adhérents au MUTAA





## 5. Actions réalisées par le champion du MUTAA

- a) Lancement à Lomé de la réunion de haut niveau pour accélérer l'opérationnalisation du MUTAA le 25 mai 2018;
- b) La mise en place du bureau de groupe de travail ministériel; composé de: Mali ( Président), Rwanda (1<sup>er</sup> vice-président), République Centrafricaine (2<sup>ème</sup> vice-président) et l'Afrique du Sud (rapporteur);
- c) Signature des MoU conforme au MUTAA entre plusieurs pays;
- d) Plaidoyer auprès de la BAD pour mobiliser 7 millions de dollars pour la CAFAC;
- e) Augmentation du nombre d'Etats membres (de 21 à 35) grâce au leadership et à la diplomatie du Champion.



## 5. Actions réalisées par le champion du MUTAA (Suite)

- f) Deux rencontres à Lomé avec le commissaire des infrastructures;
- g) Rencontre à Lomé avec l'ancien Directeur Régional de l'OACI WACAF M, Mam Sait JALLOW;
- h) Rencontre à deux reprises avec le Secrétaire Général de la CAFAC;
- i) Rencontre avec le Secrétaire Général de l'AFRAA;
- j) Rencontre avec le Président de la BAD, M. AKINWUMI ADESINA;
- k) Rencontre avec le Directeur Général de l'ASECNA;
- l) Suivi au quotidien.



## 5. Conclusions et Actions futures

- Proposer la signature d'un MoU entre les 35 Etats membres pour la suppression des blocages à la mise en œuvre de la 5ème liberté;
- Sensibiliser et encourager les compagnies aériennes des 35 Etats membres à la coopération commerciale tel que le code sharing ou alliances;
- Accélérer l'adhésion de ces 6 Etats ayant manifesté leur volonté d'adhérer au MUTAA : Mauritanie, Angola, Burundi, Soudan du Sud, Sao Tomé et Tanzanie ;
- Prévoir des missions conduites par les ministres des transports et affaires étrangères de l'Etat champion pour dans les 6 Etats pour accélérer leur adhésion;



## 5. Conclusions et Actions futures (Suite 1)

Cette mission pourra comprendre deux membres de la CAFAC et le DG ANAC de l'ETAT Champion avec le message du Champion;

Relancer la réunion du comité des ministres pour l'opérationnalisation du MUTAA en cette année 2022, afin de renouveler le bureau de groupe de travail ministériel et de créer les conditions d'attraits d'autres Etats.



## 5. Conclusions et Actions futures (Suite 2)

Le chef de l'Etat félicite les Etats membres du MUTAA et encourage ceux qui ne font pas encore parti à prendre les actions nécessaires pour leurs adhésions effectives.

Le Togo salut la CAFAC, l'OACI, les CERs, l'AFRAA, l'IATA, la BAD, l'UE et les partenaires pour leurs implications dans la mise en œuvre du MUTAA.

La prise en compte de la question du MUTAA par les ANSP est vivement appréciée.



*Des Questions ?*